

**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Vanessa BOUCHET

Réunion du
Bureau Communautaire
du 21 mai 2024 à 09h00

Présents :

Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Denis MAIRE, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|---|
| I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE..... | 2 |
| II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE..... | 2 |
| III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU..... | 2 |
| A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS..... | 3 |
| 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MIGROS FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION – EBAG – 2024..... | 3 |
| IV. INFORMATIONS DIVERSES..... | 4 |

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MIGROS FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION – EBAG – 2024

Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Lionel BERTHOUX

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

L'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) et « Migros France » ont échangé à plusieurs reprises sur la possibilité d'un partenariat dans le cadre d'un projet d'exposition permettant de valoriser l'Art au sein de l'univers Migros France à l'occasion du 30ème anniversaire de ses magasins (1993-2023).

L'exposition envisagée s'intitule « Et si on se ne nourrissait d'art ? ». Elle aura lieu du 21 mai au 4 juin 2024 au sein de la galerie marchande du magasin d'Etrembières.

Plusieurs œuvres réalisées par des élèves du secteur Pratiques Amateurs de l'école et s'inscrivant dans cette thématique ont été sélectionnées en amont, notamment à l'occasion de la dernière exposition de fin d'année de l'école.

Dans le cadre de ce partenariat, Migros France et l'EBAG souhaitent :

- Célébrer les 30 ans de l'enseigne autour d'un événement atypique culturel,
- Avoir un effet marquant auprès des clients de l'enseigne, avec une approche artistique qui aborde les notions de territoire et du bien manger – mieux vivre,
- Offrir une large visibilité à l'EBAG et à Annemasse Agglo en bénéficiant d'un rayonnement supplémentaire sur le territoire,
- Valoriser les travaux réalisés par les élèves et les enseignants de l'école.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat entre l'EBAG et l'enseigne de Migros France à l'occasion de l'exposition susmentionnée. Elle est passée pour la durée de l'exposition et il n'est pas prévu de budget spécifique affecté à cette coopération.

Cécile Eyraud rappelle que le vernissage aura lieu ce mardi 21 mai à 18h30.

Nadine Jacquier souligne la pertinence de ce partenariat qui participe au rayonnement de la structure.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée,

D'AUTORISER Le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes qui s'y rapportent.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

